



Monaco

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ HORIZON 2030



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ HORIZON 2030

*La biodiversité au service du cadre de vie et de la politique
climat de la Principauté de Monaco*



La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) à Horizon 2030 constitue la contribution de la Principauté de Monaco pour l'atteinte des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique et traduit son engagement à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité.

La Principauté de Monaco est la citée côtière la plus densément peuplée au monde et le changement climatique oblige aujourd'hui à repenser la politique d'aménagement du territoire en replaçant la nature au cœur de la ville. Il est nécessaire de préparer la ville résiliente de demain en intégrant les services rendus par la nature. Ces services concernent l'attractivité de notre territoire, l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, le besoin social de connexion à la nature, la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité à Horizon 2030 a pour ambition de :

- Structurer, mettre en cohérence et valoriser les actions des différents acteurs en faveur de la biodiversité ;
- Renforcer la place de la nature afin d'améliorer le cadre de vie et d'adapter le territoire aux changements climatiques (amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, développement d'espaces de fraîcheur et de convivialité...) ;
- Inscrire la protection de la biodiversité dans une démarche intégrée portant sur des secteurs aussi variés que le développement urbain, la santé, le commerce et l'économie.

Ce document cadre, structuré autour de 7 orientations stratégiques qui sont déclinées en 35 objectifs opérationnels, fixe ainsi les orientations de politique générale en matière de biodiversité, exprime la vision du Gouvernement Princier en matière de gestion et de préservation de son patrimoine naturel à moyen et long termes (2030), décline une feuille de route pour atteindre les objectifs fixés et constitue un socle de référence pour la communication du Gouvernement.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1



Contribuer au cadre de vie et au bien-être des populations grâce aux bienfaits de la biodiversité au travers de 4 objectifs :

1 Faire de la biodiversité une composante clé du cadre de vie des populations



Les bénéfices rendus par la biodiversité sont un facteur d'amélioration du bien être et du cadre de vie.

Des actions seront menées pour replacer la nature au cœur de la ville en la rendant accessible à tous.

2 « Renaturer » Monaco tant dans l'espace public que privé



La Principauté compte actuellement environ 20% d'espaces naturels et d'espaces verts.

Des aménagements de l'espace public favorables à la biodiversité seront mis en place, appuyés par un important programme de plantation d'arbres et de haies.

3 Développer des solutions pour renforcer la résilience du territoire



Le changement climatique engendre des aléas climatiques sans précédent.

Des mesures seront prises pour prendre en compte la biodiversité dans la résilience du territoire.

4 Mieux vivre avec les animaux et les plantes en ville



La cohabitation avec la biodiversité en ville n'est pas toujours simple et son rôle n'est pas toujours compris.

Le rôle de certaines espèces et les bienfaits apportés par la nature seront explicités.

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 1 :

- Développer un espace récréatif et de fraîcheur par quartier
- Mettre en place des solutions d'intégration de la nature en ville : ombrières, brumisateurs, canopées urbaines...
- Etablir un programme de restauration et de préservation des écosystèmes



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Atténuer les pressions sur les écosystèmes au travers de 6 objectifs :

5 Limiter l'artificialisation et la fragmentation des habitats



L'urbanisation constitue la principale menace pour la biodiversité. La destruction des espaces naturels sera limitée par l'intégration des enjeux de préservation dans les politiques d'urbanisme.

6 Lutter contre le changement climatique



La biodiversité et le climat sont intimement liés. L'adaptation aux changements climatiques du territoire constituera une priorité.

7 Protéger les milieux marins et côtiers des pollutions



Les pollutions plastiques et chimiques sont l'une des causes majeures de la perte de la biodiversité. La réduction des déchets, notamment celle des plastiques à usage unique, est un enjeu majeur.

8 Réduire la pollution lumineuse et sonore



La pollution lumineuse et sonore perturbe de nombreuses espèces. Des dispositions réglementaires et techniques seront prises pour les limiter.

9 Généraliser la démarche « zéro phyto » et encourager la gestion écologique des espaces verts



Les pesticides ont des impacts sur la biodiversité et la santé. Une gestion durable sera étendue à tous les espaces verts gérés par l'Etat.

10 Développer la connaissance, les plans de lutte et de gestion des espèces exotiques envahissantes



Ces espèces menacent les écosystèmes et la santé humaine. Une veille scientifique et un plan d'action seront mis en œuvre pour stopper leur prolifération.

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 2 :

- Valoriser les certifications environnementales intégrant la biodiversité
- Réaliser une étude sur l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques
- Limiter la pollution lumineuse et sonore
- Mettre en œuvre la politique « zéro déchets à usage unique » à l'horizon 2030

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3



Maintenir, préserver et restaurer la biodiversité et les services écosystémiques dans un état de conservation favorable au travers de 7 objectifs :

11 Etablir une liste des espèces à protéger



Connaître les espèces à protéger sur le territoire monégasque constitue la première étape d'une préservation réussie. Les espèces du territoire seront inventoriées et cartographiées et une liste officielle d'espèces protégées sera établie.

12 Développer des plans d'action pour préserver et restaurer la biodiversité



Certains habitats et espèces sont particulièrement sensibles. Une synthèse des connaissances et des menaces sera réalisée pour définir les actions prioritaires.

13 Protéger et gérer les îlots d'espaces naturels



Des « îlots » de nature vierge existent encore sur le territoire : il est essentiel de les préserver. Des mesures de protection seront mises en place en créant, par exemple, des «micro-réserves naturelles».

14 Mettre en connectivité les zones d'intérêt écologique



Les connexions entre habitats sont essentielles pour que les espèces puissent se nourrir et se reproduire. Les continuités écologiques seront cartographiées et des mesures de connections seront intégrées dans la planification urbaine.

15 Développer de nouveaux espaces et refuges de biodiversité



Le milieu urbain monégasque est très dense et peu favorable au développement de la biodiversité. Des projets de renaturation de la ville seront menés (plantation d'arbres, de haies, refuges pour insectes, création d'habitats, restaurations écologiques).

16 Favoriser les espèces végétales régionales



Les espèces végétales régionales sont essentielles pour accueillir la faune du territoire monégasque. Leur préservation sera encouragée par la création d'un guide d'information sur ces espèces locales et par des mesures de réintroduction.

17 Contribuer à la préservation de la biodiversité dans le monde



L'érosion de la biodiversité est un enjeu mondial.

La Principauté continuera ses efforts de coopération internationale et apportera son aide pour la préservation de la biodiversité dans le monde.

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 3 :

- Créer une liste nationale d'espèces protégées
- Créer des micro-réserves
- Développer des projets de renaturation de la ville

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4



Intégrer la biodiversité dans la décision politique et dans tous les secteurs au travers de 4 objectifs :

18 Intégrer la biodiversité dans la politique d'attractivité et de qualité de vie



Les services rendus par la nature aux habitants doivent être pris en compte dans les politiques publiques. Ces services seront évalués et valorisés pour promouvoir la protection de la biodiversité comme un enjeu positif.

20 Assurer la cohérence entre les politiques publiques et les objectifs de préservation de la nature



Certaines politiques publiques peuvent avoir un effet défavorable sur la biodiversité. Les dispositions réglementaires défavorables au maintien de la biodiversité seront identifiées et modifiées.

19 Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire



L'artificialisation est la première cause de l'érosion de la biodiversité à Monaco. Les impacts des projets de construction seront limités en intégrant la dimension environnementale à chaque étape de leur élaboration.

21 Poursuivre l'engagement de Monaco sur la scène internationale



Les mesures proposées dans les accords internationaux sont un levier pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité. Elles seront hiérarchisées et les programmes de coopération seront sélectionnés sur la base de critères « biodiversité ».

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 4 :

- Réalisation d'une étude sur la contribution de la biodiversité à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire
- Implication d'écologues dès l'étape de programmation des projets de construction
- Intégration de critères « biodiversité » dans le choix des programmes de coopération internationale



ORIENTATION STRATÉGIQUE 5



Promouvoir une utilisation durable des ressources issues de la nature au travers de 6 objectifs :

22 Promouvoir les bonnes pratiques pour protéger les ressources marines



Monaco s'engage depuis plusieurs années à préserver les espèces marines menacées par les activités humaines. La Principauté renforcera son action pour limiter les effets défavorables de ces activités sur la biodiversité marine.

23 Promouvoir la conservation et la gestion durable des forêts



Les biens consommés sur le territoire monégasque peuvent contribuer à la déforestation à l'étranger. Les efforts de soutien à la conservation des forêts seront maintenus, notamment en promouvant les certifications garantes d'une gestion durable des forêts.

24 Préserver la ressource en eau



Monaco importe 50 à 70% de ses ressources en eau. La Principauté poursuivra la sensibilisation des usagers à la préservation de la ressource en eau et soutiendra le développement de technologies innovantes permettant un usage efficace de l'eau.

25 Sensibiliser le public à des modes de consommation responsables



Peu d'informations sont mises à disposition des consommateurs pour les orienter vers des produits durables. La sensibilisation de la population sera renforcée pour encourager les comportements positifs en communiquant, par exemple, sur la provenance des produits.

26 Lutter contre le gaspillage et mieux valoriser les déchets



Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et leur production, parfois intensive, peut être à l'origine de pollutions des milieux naturels. Une économie circulaire permettant une réduction du gaspillage et une valorisation des déchets sera encouragée.

27 Intégrer des critères favorisant la biodiversité dans les marchés publics



Le Gouvernement Princier est un consommateur important sur le territoire, et il se doit d'être exemplaire. Une politique d'achats responsables sera mise en place en s'appuyant sur la formation des acheteurs et la diffusion des bonnes pratiques.

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 5 :

- Promouvoir la mise en œuvre de la charte bois
- Intégrer dans les marchés publics une politique d'achats responsables



ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

Améliorer la connaissance, le suivi et la recherche sur la biodiversité marine et terrestre au travers de 3 objectifs :



28 Améliorer les connaissances sur les espèces et écosystèmes



Les connaissances scientifiques sont nécessaires à l'identification des leviers d'action.

Les efforts d'inventaires et de partage de connaissances entre les différents acteurs monégasques seront renforcés.

29 Explorer des milieux peu ou pas encore étudiés



Certains milieux de la Principauté comme les grands fonds marins ont été peu étudiés.

Des campagnes de recherche seront menées et la coopération avec les pays frontaliers accrue pour compléter les connaissances sur ces milieux et mieux les préserver.

30 Valoriser les connaissances sur la biodiversité et les partager

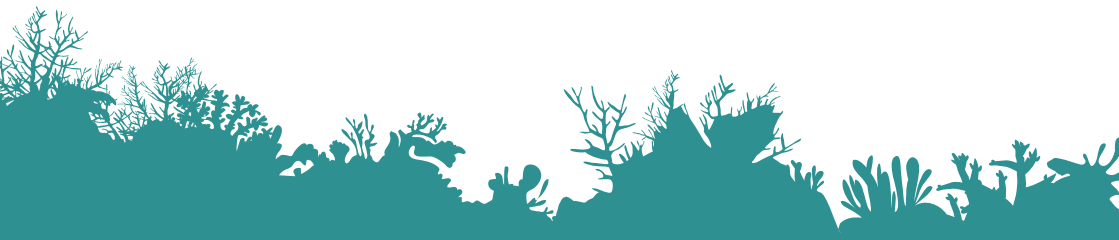


La connaissance de la biodiversité doit être diffusée pour contribuer à sa préservation.

Des actions de partage du savoir scientifique et technique au grand public, décideurs et acteurs professionnels seront menées.

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 6 :

- Inventorier et cartographier la biodiversité
- Créer un portail internet dédié à la biodiversité du territoire
- Développer les partenariats locaux, régionaux, internationaux



ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

Eduquer, sensibiliser, mobiliser toutes les parties prenantes pour que chacune devienne actrice de la biodiversité au travers de 5 objectifs :

31 Faire découvrir la biodiversité monégasque et les actions menées pour sa préservation



La richesse de la biodiversité est souvent mal connue par la population. Un « portrait » de la biodiversité du territoire sera élaboré et des supports d'information seront installés dans la ville.

33 Inscrire la biodiversité dans les programmes scolaires



Le changement de comportement d'une société passe d'abord par l'éducation des plus jeunes.



Les activités de sensibilisation continueront à être déployées dans les écoles.

35 Mobiliser les différents acteurs locaux autour de la préservation de la biodiversité



Les habitants, les entreprises et les associations ont un rôle important à jouer dans la préservation de la biodiversité et le retour de la nature en ville.

Le Gouvernement favorisera la mobilisation de tous les acteurs autour d'initiatives permettant de les accompagner au maintien et à la reconquête de la biodiversité.

32 Sensibiliser à la biodiversité au travers d'événements



De nombreux événements peuvent contribuer à sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité. La Principauté poursuivra ses efforts pour sensibiliser le public sur les enjeux locaux de la biodiversité.

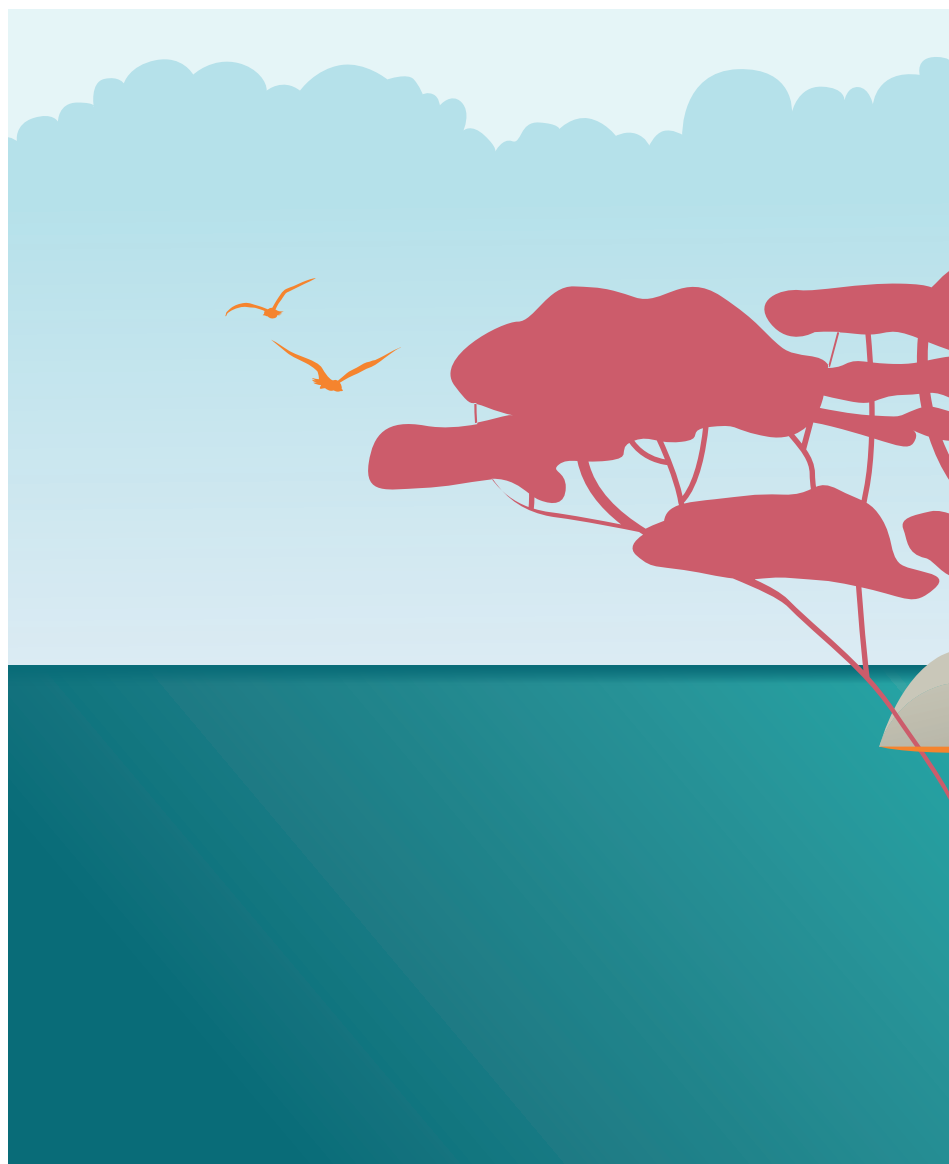
34 Développer des programmes de formation à la biodiversité pour les décideurs



La compréhension des enjeux de la biodiversité par les décideurs publics et privés est essentielle. Des programmes de formation ou des journées pédagogiques seront organisées pour les sensibiliser.

Pistes d'actions de l'orientation stratégique 7 :

- Réaliser un portrait de la biodiversité du territoire
- Installer des supports pédagogiques dans la ville
- Développer des ateliers de sciences participatives



MONACO
Design
& COMMUNICATION



Réalisé par

Direction de l'Environnement

3, avenue de Fontvieille
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 80 00
Fax : + 377 92 05 28 91
environnement@gouv.mc

 **Gouvernement Princier**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO